

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 19650-1:2018

### **Organisation et numérisation des informations relatives aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris modélisation des informations de la**

Organization and digitization of  
information about buildings and civil  
engineering works, including building  
information modelling (BIM) -

Organisation und Digitalisierung von  
Informationen zu Bauwerken und  
Ingenieurleistungen, einschließlich  
Bauwerksinformationsmodellierung

12/2018



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 19650-1:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 19650-1:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 19650-1:2018

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 19650-1**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Décembre 2018

---

ICS 35.240.67; 91.010.01

Version Française

**Organisation et numérisation des informations relatives  
aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris  
modélisation des informations de la construction (BIM) -  
Gestion de l'information par la modélisation des  
informations de la construction - Partie 1: Concepts et  
principes (ISO 19650-1:2018)**

Organisation von Daten zu Bauwerken -  
Informationsmanagement mit BIM - Teil 1: Konzepte  
und Grundsätze (ISO 19650-1:2018)

Organization and digitization of information about  
buildings and civil engineering works, including  
building information modelling (BIM) - Information  
management using building information modelling -  
Part 1: Concepts and principles (ISO 19650-1:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 août 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

---

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 19650-1:2018) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 59 « Bâtiments et ouvrages de génie civil » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 442 « NA » dont le secrétariat est tenu par SN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2019 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 19650-1:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 19650-1:2018 sans aucune modification.

---

---

**Organisation et numérisation des informations relatives aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris modélisation des informations de la construction (BIM) — Gestion de l'information par la modélisation des informations de la construction —**

**Partie 1:  
Concepts et principes**

*Organization and digitization of information about buildings and civil engineering works, including building information modelling (BIM) — Information management using building information modelling —*

*Part 1: Concepts and principles*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>v</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vi</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
3.1 Termes généraux.....	1
3.2 Termes relatifs aux actifs et aux projets.....	2
3.3 Termes relatifs à la gestion de l'information.....	4
<b>4 Informations d'actifs et de projets, perspectives et travail collaboratif</b> .....	<b>6</b>
4.1 Principes.....	6
4.2 Gestion de l'information selon la série ISO 19650.....	7
4.3 Perspectives en matière de gestion de l'information.....	7
<b>5 Définition des exigences d'information et des modèles d'information résultants</b> .....	<b>8</b>
5.1 Principes.....	8
5.2 Exigences d'information de l'organisation (OIR).....	10
5.3 Exigences d'information de l'actif (AIR).....	10
5.4 Exigences d'information du projet (PIR).....	11
5.5 Exigences d'échange d'informations (EIR).....	11
5.6 Modèle d'information d'actif (AIM).....	11
5.7 Modèle d'information du projet (PIM).....	11
<b>6 Cycle de livraison de l'information</b> .....	<b>12</b>
6.1 Principes.....	12
6.2 Alignement sur le cycle de vie des actifs.....	12
6.3 Définition des exigences d'information et planification de la livraison de l'information ...	14
6.3.1 Principes généraux.....	14
6.3.2 Livraison de l'information par l'équipe de production pour les décisions du propriétaire/de l'exploitant d'actif ou du maître d'ouvrage.....	15
6.3.3 Vérification et validation de l'information au début à la fin des phases du projet.....	16
6.3.4 Informations provenant de l'ensemble des équipes de production.....	17
6.3.5 Résumé de la livraison des informations provenant des équipes de production du projet et des actifs.....	18
<b>7 Fonctions de gestion de l'information du projet et des actifs</b> .....	<b>19</b>
7.1 Principes.....	19
7.2 Fonctions de gestion de l'information des actifs.....	20
7.3 Fonctions de gestion de l'information du projet.....	20
7.4 Fonctions de gestion de l'information des tâches.....	21
<b>8 Aptitudes et capacités des équipes de production</b> .....	<b>21</b>
8.1 Principes.....	21
8.2 Étendue de l'examen des aptitudes et capacités.....	21
<b>9 Travail collaboratif à base de conteneurs d'information</b> .....	<b>21</b>
<b>10 Planification de la livraison d'informations</b> .....	<b>22</b>
10.1 Principes.....	22
10.2 Calendrier de livraison d'informations.....	23
10.3 Matrice des responsabilités.....	23
10.4 Définition de la stratégie de fédération et de la structure de répartition des conteneurs d'information.....	23
<b>11 Gestion de la production collaborative des informations</b> .....	<b>24</b>
11.1 Principes.....	24
11.2 Niveau du besoin d'information.....	24